

Intitulé du poste :

**Directeur de la mission Contrôle & Conformité
(Rang Directeur Central)**

Intitulé du poste du supérieur hiérarchique :

Directrice Générale

1. Finalité(s)

- Etre le garant de la conformité, de la sincérité, de la régularité des actes de gestions au regard des dispositions légales, réglementaires et statutaires qui sont applicables à l'ANP ;
- Assurer le pilotage et l'animation de la fonction contrôle et conformité.

2. Missions

- I. Contrôle du processus d'engagement des dépenses
- II. Contrôle de la conformité et la régularité des dépenses
- III. Contrôle des recettes
- IV. Contrôle des opérations financières et budgétaires

3. Activités principales

- I. **Contrôle du processus d'engagement des dépenses :**
 - Concevoir, élaborer et définir un processus régissant la passation de commandes dans le respect de la réglementation spécifique à l'ANP ;
 - Assister les structures de l'ANP dans la finalisation et la mise en conformité des dossiers d'AO par rapport au référentiel susmentionné ;
 - S'assurer de la conformité et de la régularité des appels d'offres ;
 - Vérifier la conformité des marchés par rapport aux dispositions de l'appel d'offres.
- II. **Contrôle de la conformité et de la régularité des dépenses, notamment :**
 - Les marchés des travaux, de fournitures et de services ;
 - Les bons de commande ;
 - Les conventions de droit commun ;
 - Les actes relatifs à la gestion du personnel (paie, décision de recrutement, d'avancement, ...) ;
 - Les dépenses passées par des régies de dépenses ;
 - Et tout acte pris conformément aux textes et règlements en vigueur.
- III. **Contrôle des recettes en s'assurant de la conformité et de la régularité des encaissements.**
- IV. **Contrôle des opérations financières et budgétaire :**
 - Contrôler les opérations et les mouvements bancaires et leurs rapprochements ;
 - Contrôler les caisses régies ;
 - Participer aux travaux de la commission d'achat et/ou de cession de devises ;
 - Vérifier la disponibilité budgétaire et les décisions de virement de crédit ;
 - Vérifier et contrôler les contrats de mobilisation de financement.

1. Relations

- Entités de la Direction Générale
- Entités Contrôle & Conformité régionales

5. Profil requis

Pour les candidatures internes :

- Avoir au moins **dix (10)** ans d'ancienneté à l'ANP ;
- Occupe un poste de responsabilité de Directeur ou Chef de Département depuis au moins **deux (2) ans** ou Chef de Division depuis au moins **cinq (5) ans** ;
- Avoir une moyenne des notes durant les trois dernières années d'au moins **94**.

Pour les candidatures externes :

- Titulaire d'un diplôme de bac + 5 (minimum) en Gestion ou d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent ;
- Avoir au moins **quinze (15)** ans d'expérience dans le domaine du contrôle, au sein d'une administration ou organisme public et occupe depuis au moins **7 ans** un poste de responsabilité dans le domaine du contrôle ;
- Etre âgé(e) de 45 ans au plus à la date limite de dépôt des dossiers de candidatures.

5. Compétences

Savoir :

- Parfaite maîtrise de la législation régissant le contrôle financier des Entreprises et Etablissements publics ;
- Connaissance des textes applicables en matière de responsabilité des ordonnateurs et de marchés publics ;
- Maîtrise du processus d'établissement et suivi des budgets ;
- Maîtrise des textes relatifs aux dispositions fiscales au Maroc.

Savoir-faire :

- Bonne connaissance des principes comptables et de suivi budgétaire ;
- Maîtrise de la réglementation régissant la passation et l'exécution des commandes de l'ANP.

Savoir être :

- Réactivité ;
- Capacité de mobilisation des équipes ;
- Sens de responsabilité, d'engagement et d'organisation ;
- Rigueur.

